Ford Care Plus / Ford Care Premium

Conditions générales du FPSP+FPSPP comprenant le Ford Protect Service Plan et le Ford Protect Plan d'usure ainsi que l'avis de confidentialité

Ford Motor Company (Switzerland) SA, Geerenstrasse 10, 8304 Wallisellen assume la garantie suivante pour le véhicule neuf autorisé :

Contenu

A. Informations générales 2
B. Condition préalable et validité 2
C. Contenu 3
D. Contact 3
E. Champ d'application 3
F. Exclusions Ford Protect Service Plan Plus 4
G. Autres 5
H. Conditions d'annulation 5
I. Note d'information sur la protection des données 5

Ford Care Plus / Ford Care Premium

Conditions générales du FPSP+FPSPP comprenant le Ford Protect Service Plan et le Ford Protect Plan d'usure ainsi que l'avis de confidentialité

Ford Motor Company (Switzerland) SA, Geerenstrasse 10, 8304 Wallisellen assume la garantie suivante pour le véhicule neuf autorisé :

A. Informations générales

Ford Motor Company (Switzerland) SA offre aux clients de Ford les garanties ou services suivants :

Ford	Brève description
Garantie voiture neuve Ford	Garantie constructeur Ford pendant les 2 premières années après l'achat du véhicule (sans supplément de prix)
Extension de Garantie Ford Protect (FGS)	Extension de garantie jusqu'à max. 5 ans / 150'000 km ans à la suite de la garantie véhicule neuf Ford *
Ford Protect Service Plan (FPSP)	Service principal Ford
Ford Protect Service Plan Plus (FPSPP)	comprend un Ford Protect Service Plan (entretien du véhicule) et, en option, un Ford Protect Plan d'usure (pièces d'usure et main-d'œuvre) pour les véhicules Ford éligibles
Garantie de mobilité Ford Assistance (FAM) – inclue dans le FPSP	est offert aux clients après chaque entretien selon les normes Ford auprès du Réparateur Agréé Ford (AFSB). Pour plus d'informations, consultez Ford Assistance | Ford CH

* varie selon qu'il fait partie du « Ford Care Plan » ou non

Ce document décrit en détail les options, les services et les exclusions du plan « Ford Care ».

B. Condition préalable et validité

Ford Motor Company (Switzerland) SA propose le « Ford Care » plan uniquement en combinaison avec la garantie Ford Protect New, selon deux options. Le FGS et le FPSPP peuvent être achetés auprès de tout partenaire Ford suisse :

Option 1 : "**Ford Care Plus**"

- Extension de Garantie Ford Protect (FGS)
- Ford Protect Service Plan (FPSP)
- Durée maximale de 5 ans ou kilométrage maximal de 100 000 km pour les voitures de tourisme et de 5 ans/150 000 km pour les véhicules utilitaires
- Délai de souscription : jusqu'au premier service

Option 2 : "**Ford Care Premium**"

- Extension de Garantie Ford Protect (FGS)
- Ford Protect Service Plan (FPSP)
- Ford Protect Service Plan Plus avec usure (FPSPP)
- Durée maximale de 5 ans ou kilométrage maximal de 100 000 km pour les voitures de tourisme et de 5 ans/150 000 km pour les véhicules utilitaires
- Délai de souscription : 30 jours à partir du début de la garantie

Explications :

Extension de Garantie Ford Protect (FGS)
Veuillez vous référer aux conditions actuelles remises avec la vente pour plus de détails.

Ford Protect Service Plan (FPSP):

- Couvre les entretiens nécessaires du véhicule selon le contrat conclu, conformément au livret de garantie et d'entretien
- Frais de main d'oeuvre et de matériel inclus

Ford Protect Plan d'usure (FPSPP)

- Couvre le remplacement des pièces d'usure dans la mesure définie (voir point C. Contenu)
- Réparation ou remplacement gratuit d'une pièce en cas de défaut de matériel ou de fabrication du véhicule jusqu'à la 5e année ou jusqu'à un maximum de 100'000 km sur une voiture particulière ou 150'000 km sur un véhicule utilitailre .
- Main d'oeuvre et matériel inclus

Ford Motor Company (Switzerland) SA, Geerenstrasse 10, 8304 Wallisellen assume la garantie suivante pour le véhicule neuf autorisé :

Validité :

- Le FPSPP est lié au véhicule et s'applique également en cas de changement de propriétaire.
- Le Ford Protect Plan d'usure est uniquement disponible en combinaison avec le Ford Protect Service Plan et l'Extension de Garantie Ford Protect (FGS) et ne peut pas être acheté seul.
- Les prestations du FPSPP susmentionnées s'étendent sur la période indiquée, le premier événement survenu (durée ou kilométrage) étant déterminant pour la fin de la période du FPSPP.

C. Contenu

En outre, les prestations suivantes, liées à la maintenance, sont incluses :

Pour l'option 1 et l'option 2 :

- Tous les travaux de service de routine selon le plan de maintenance Ford (Swiss-Service) en utilisant des pièces d'origine Ford, couverture des heures de travail, y compris l'huile moteur et le liquide de frein.
- Remplacement du liquide de frein, y compris la main-d'œuvre (tous les deux ans)
- Contrôle de la carrosserie et de la peinture, y compris la main-d'œuvre (tous les deux ans pendant les 5 premières années)

Uniquement pour l'option 2 :

Contrôle / remplacement gratuit des pièces d'usure mentionnées ci-dessous, y compris le temps de travail et les frais de matériel :

- Garnitures/plaquettes/disques de frein
- Plaque de friction d'embrayage
- Amortisseur de chocs
- Silencieux
- Balais d'essuie-glace avant (après chaque année)
- Balais d'essuie-glace arrière (tous les 2 ans)
- Batterie de démarrage
- Courroies d'entraînement (accessoires)

Les prestations du FORD CARE peuvent être obtenues auprès de tout partenaire Ford en Suisse et dans les autres pays européens (voir point E. Champ d'application).

D. Contact

Pour toute question d'ordre général concernant le FPSPP, veuillez contacter le Centre Clients Ford :

- Téléphone : +41 44 511 14 45
- Courrier électronique : assistch@ford.com

E. Champ d'application

Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie (+ Saint-Marin, Cité du Vatican), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

Ford Care Plus / Ford Care Premium

Conditions générales du FPSP+FPSPP comprenant le Ford Protect Service Plan et le Ford Protect Plan d'usure ainsi que l'avis de confidentialité

Ford Motor Company (Switzerland) SA, Geerenstrasse 10, 8304 Wallisellen assume la garantie suivante pour le véhicule neuf autorisé :

F. Exclusions Ford Protect Service Plan Plus

- les dommages causés aux véhicules négligés, utilisés de manière abusive, modifiés ou utilisés pour des activités sportives ou des rallyes
- les dommages aux groupes, pièces et accessoires ne correspondant pas à la livraison d'usine et qui ont été installés dans le véhicule à la demande du client ou par le client lui-même et qui ont modifié la spécification Ford
- les dommages évitables résultant de défauts d'unités ou de pièces non couvertes par la présente garantie
- les dommages causés par des transformations, des aménagements ou des superstructures réalisés par des tiers
- les dommages causés aux véhicules utilisés comme taxis, voitures de location radio ou similaires, ou comme services postaux ou de livraison de colis
- les dommages causés par un accident, un manque d'eau ou d'huile ou le gel
- Droits à l'annulation du contrat de vente d'une voiture neuve (résiliation, rédhibition)
- Réduction du prix d'achat (minoration) ou remplacement de la marchandise
- Demandes de réparation de dommages indirects
- Dommages à la carrosserie et à la peinture
- Dommages au cadre
- Joints de carrosserie
- Dommages au verre
- Dommages aux pare-chocs
- Dommages aux moulures
- Dommages aux tôles
- Dommages aux bandes d'étanchéité
- Dommages et changement des roues/pneus
- Dommages aux antennes
- Travaux supplémentaires dans l'habitacle qui ne sont pas compris dans l'entretien prescrit
- Dommages aux rembourrages et aux housses de siège
- Appuie-tête
- Ceintures de sécurité
- Toutes les pièces d'usure qui dépassent les prescriptions du constructeur pour les travaux d'entretien selon le plan d'entretien Ford et celles qui ne sont pas mentionnées au point C.
- Travaux d'entretien supplémentaires spécifiques et réparations d'usure sur des véhicules spéciaux tels que CNG/LGP, Bi-Fuel, FFV
- Remplissage ou recharge de tous les liquides consommables et carburants (huiles, antigel, etc.) entre les intervalles d'entretien prescrits
- les travaux de nettoyage qui ne sont pas compris dans l'entretien prescrit
- Travaux de réglage et d'équilibrage dépassant le cadre de l'entretien prescrit
- Élimination des résidus de combustion
- Pneus
- Liquide de nettoyage pour vitres
- Tous les additifs pour carburants
- Intérieur, vitres, revêtements de sièges, garnitures, cadres, ressorts, appuie-tête, ceintures de sécurité, tôles, infiltration d'eau et étanchéité de la carrosserie, antennes
- Équilibrage et changement des roues/pneus
- Ajustement de la géométrie de direction et travaux de réglage
- tous les travaux d'entretien et de réparation de la carrosserie et de l'habitacle
- tous les travaux de nettoyage
- autres frais de contrôle (par ex. contrôle technique des véhicules automobiles)

Le FPSPP ne comprend pas de couverture en cas de :

- des composants modifiés
- Dommages dus à un accident
- d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence
- les modifications non conformes ou non enregistrées du véhicule
- compteur kilométrique trafiqué du véhicule

Ford Care Plus / Ford Care Premium

Conditions générales du FPSP+FPSPP comprenant le Ford Protect Service Plan et le Ford Protect Plan d'usure ainsi que l'avis de confidentialité

Ford Motor Company (Switzerland) SA, Geerenstrasse 10, 8304 Wallisellen assume la garantie suivante pour le véhicule neuf autorisé :

G. Autres

Les prestations du plan FORD CARE susmentionnées s'étendent sur la période du pack acheté et doivent être effectuées à chaque fois au moment de leur échéance, conformément au livret de garantie et d'entretien.

En cas de non-utilisation partielle ou totale des prestations mentionnées dans le FORD CARE plan, le client n'a droit à aucun remboursement.

Les prestations de service qui dépassent le cadre de ce contrat, ainsi que les prestations supplémentaires demandées par le client, ne sont pas prises en charge par Ford Motor Company (Switzerland) SA et doivent être supportées par le client lui-même.

H. Conditions d'annulation

L'acheteur d'un plan FORD CARE peut annuler le contrat dans un délai de 30 jours à compter de sa conclusion, à condition qu'aucune réclamation n'ait encore été formulée au titre du contrat. Dans ce cas, il a droit au remboursement intégral du prix d'achat.

Si des prétentions ont déjà été formulées dans le cadre du contrat au cours des 30 premiers jours ou après l'expiration des 30 jours, le montant à rembourser en cas d'annulation du contrat est calculé au prorata de la durée restante du contrat. Les prestations de maintenance/réparation et les pièces d'usure fournies jusqu'à l'annulation ainsi que des frais de traitement d'au moins 50 CHF par prestation de maintenance/réparation fournie sont alors déduits

Dans les deux cas, le traitement de l'annulation est effectué par le partenaire Ford vendeur. Dans ce cas, l'annulation est demandée par le Partenaire Ford vendeur à Ford Motor Company (Switzerland) SA et effectuée par cette dernière. Le remboursement du prix d'achat au client s'effectue par l'intermédiaire du partenaire Ford vendeur. Celui-ci reçoit un avoir de Ford Motor Company (Switzerland) SA.

I. Note d'information sur la protection des données

Pour que nous puissions vous fournir les services de maintenance prévus par le plan FORD CARE, il est nécessaire que vous communiquiez à Ford Motor Company (Switzerland) SA votre nom et vos coordonnées, telles que votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail, ainsi que les données relatives à votre véhicule, telles que le numéro d'identification du véhicule, le numéro d'immatriculation du véhicule, le type de véhicule, le modèle de véhicule et le kilométrage, ainsi que d'autres données contractuelles, notamment les données contractuelles de votre plan FORD CARE. Vos données seront traitées afin que nous puissions vous fournir les prestations de service conformément aux présentes conditions. Afin de vous fournir vos services, Ford Motor Company (Switzerland) SA transmettra vos données personnelles à votre concessionnaire Ford afin qu'il puisse vous fournir les services demandés. Dans la mesure où vos données personnelles sont transmises, il sera veillé à ce qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins conformes à celles décrites dans la déclaration. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles par votre Ford Partner, veuillez consulter sa propre politique de confidentialité. Il existe un intérêt légitime à traiter vos données à des fins spécifiques, par exemple pour développer des produits et services nouveaux et améliorés, des stratégies commerciales et de marketing et des recherches. Pour plus d'informations sur nos pratiques en matière de protection des données, y compris les transferts internationaux de données et vos droits, veuillez lire notre déclaration de confidentialité : https://www.fr.ford.ch/informations-utiles/protection-de-donnees-termes-et-conditions